

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2020

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2020 À 19H00

Date de convocation : 26 novembre 2020

Nombre de délégués en exercice : 52

Membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre total de votes : 37

L'an deux mille vingt, le huit décembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON	X	
BOINVILLIERS	Jacques NEDELLEC	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Luc-Marie DELESTRE	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN	X	
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER		X
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MENGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION	X	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL	X	
LES MESNULS	Gérald BOHY		X

LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME	X	
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI		X
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT		X
MÉRÉ	Jean-Max PRATX		X
MILLEMONT	Simone CARTIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND		X
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE		X
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		X
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Patrice LE BAIL	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Patrick BOURDEAUX	X	
S.Q.Y.	Frédéric PELEGRIN		X
(Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Denis VERGNIAULT		X
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER		X
	Geoffroy BAX DE KEATING		X
	Philippe GAULTIER		X
	François PETIPAS		X

A DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Jean-Marc PRATX, représentant la Commune de MÉRÉ donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la commune de BÉHOUST.

Monsieur Luc LASKRI, représentant la Commune de MAREIL-LE-GUYON donne pouvoir à Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX.

Monsieur Christian LORINQUER, représentant la Commune de GARANCIÈRES donne pouvoir à Madame Simone CARTIER, représentant la commune de MILLEMONT.

Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

1 – Approbation du compte rendu du 8 septembre 2020

2 – Présentation du SIRYAE

Le Président présente le SIRYAE en abordant les thèmes suivants :

- Son histoire
- Sa composition
- Les dernières modifications du périmètre syndical
- Son mode de gestion
- Son patrimoine
- La production et la qualité de l'eau
- Le prix de l'eau
- Les partenaires du Syndicat
- Le Traitement du calcaire des forages des Bîmes et de Rosay
- L'évolution de la consommation de l'eau
- Les projets en cours

Pour finir de compléter cette présentation, le Président navigue sur le site internet du Syndicat, www.siryaefr afin d'en exposer le contenu.

3 – Rapport annuel du délégataire relatif au service de l'eau potable du SIRYAE - Exercice 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-5 et L 5211-39,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Le Président présente au Comité Syndical le Rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019,

Considérant que ce rapport doit permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître, de manière précise, les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu, un exemplaire sera transmis à chaque maire des Communes du SIRYAE, pour information et affichage,

Le Comité Syndical :

- Adopte ce rapport qui sera adressé à chaque commune adhérente du SIRYAE.

4 – Rapport annuel du SIRYAE sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - Exercice 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-5 et L 5211-39,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Le Président présente au Comité Syndical le Rapport annuel du SIRYAE sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019,

Considérant que ce rapport doit permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître, de manière précise, les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu, un exemplaire sera transmis à chaque maire des Communes du SIRYAE, pour information et affichage,

Le Comité Syndical :

- Adopte ce rapport qui sera adressé à chaque commune adhérente du SIRYAE pour être tenu à disposition de leurs habitants.

5 Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'ARS - Exercice 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, article D 1321-104,

Le Président présente au Comité Syndical le Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS 2019,

Considérant que ce rapport doit être présenté au Comité Syndical et qu'il a été transmis par l'ARS aux communes de plus de 3 500 habitants pour publication dans leur recueil des actes administratifs,

Le Comité Syndical :

- Prend acte de ce rapport qui doit être publié au recueil des actes administratifs des communes de plus de 3 500 habitants.

6 – Décision Modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D608-2020 du Comité Syndical du 9 juin 2020 relative à l'adoption du Budget Primitif 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 24 novembre 2020,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative afin d'intégrer au Budget l'opération relative à la réfection de la toiture de l'ancienne usine des Bîmes et d'ajouter des crédits sur le programme de travaux 2020,

Le Comité Syndical :

- Autorise la Décision modificative n°1 comme suit :

Section d'investissement - Dépenses	
Article - Opération	Mouvement budgétaire
<u>Article 2315 - opération 95001</u> Opérations non affectées	- 152 160 €
<u>Article 2315 - Opération 95060</u> Programme de travaux 2020	+ 44 400 €
<u>Article 2315 - Opération 95061</u> Réhabilitation de la toiture des Bîmes	+ 107 760 €
<u>Article 2762 - opération 95001</u> Opération d'ordre liée à la récupération de la TVA	- 25 360 €
<u>Article 2762 - Opération 95060</u> Opération d'ordre liée à la récupération de la TVA	+ 7 400 €
<u>Article 2762 - Opération 95061</u> Opération d'ordre liée à la récupération de la TVA	+ 17 960 €

Section d'investissement - Recettes	
Article - Opération	Mouvement budgétaire
<u>Article 2762 - opération 95001</u> Récupération de la TVA	- 25 360 €
<u>Article 2762 - Opération 95060</u> Récupération de la TVA	+ 7 400 €
<u>Article 2762 - Opération 95061</u> Récupération de la TVA	+ 17 960 €
<u>Article 2315 - opération 95001</u> Opération d'ordre liée à la récupération de la TVA	- 25 360 €
<u>Article 2315 - Opération 95060</u> Opération d'ordre liée à la récupération de la TVA	+ 7 400 €
<u>Article 2315 - Opération 95061</u> Opération d'ordre liée à la récupération de la TVA	+ 17 960 €

7 – Convention de fourniture d'eau en gros entre la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires et le SIRYAE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-5 et L 5211-39,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° D583-2020 du Comité Syndical du 28 mars 2020 relative à la convention de fourniture d'eau en gros entre le SIAEP de la Forêt de Rambouillet et le SIRYAE,

Vu le projet de convention de fourniture d'eau en gros,

Considérant, suite au transfert de la compétence eau potable de la ville de Rambouillet à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoire au 1er janvier 2020, qu'il est nécessaire de formaliser par le biais d'une nouvelle convention les conditions d'échange d'eau entre Rambouillet Territoires et le SIRYAE,

Le Comité Syndical :

- Accepte les termes de la convention de fourniture d'eau en gros avec la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires définissant les modalités techniques, administratives, juridiques et financières d'approvisionnement en eau de secours du SIRYAE vers Rambouillet Territoires.

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires.

- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

8 – Dépenses d'Investissement 2021 - Autorisation d'exécution des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-1,

Vu la délibération n° D608-2020 du Comité Syndical du 9 juin 2020 relative à l'adoption du Budget Primitif 2020,

Considérant que le Budget Primitif 2021 sera soumis à l'approbation du Comité Syndical au plus tard le 30 avril 2021. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services jusqu'à l'adoption du Budget, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2020,

Le Comité Syndical :

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2020, comme suit :

Chapitre / article	Opération	BP 2020	25 %
Chap 20 / art 2051	-	10 000	2 500
Chap 21 / art 2118	-	200 000	50 000
Chap 21 / art 2183	-	5 000	1 250
Chap 23 /art 2315	95001	5 505 451,70	1 376 362,90
Chap 23 /art 2315	95055	202 500	50 625
Chap 23 /art 2315	95058	500 000	125 000
Chap 23 /art 2315	95060	586 800	146 700
Chap 45 / art 4581	-	500 000	125 000
Total		7 509 751,70	1 877 437,90

9 – Procédure de Déclaration d'Utilité Publique des forages de Cressay

Le projet de délibération est en cours d'élaboration en partenariat avec AQUAVESC et sera soumis au vote du Comité lors de la prochaine assemblée.

10 – Compte rendu des travaux en cours

La SAFÈGE, maître d'œuvre du SIRYAE, présente l'état d'avancement des programmes de travaux votés :

PROGRAMME 2013	
Mareil-sur-Mauldre DUP des Bîmes	Travaux de serrurerie sur les têtes de forage en domaine privé Conventions en cours d'obtention
PROGRAMME 2020	
Levis-Saint-Nom Rue de la Porte Dorée	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR Travaux en cours (fin prévue en décembre 2020)
Saint-Rémy-L'Honoré Rue de la Croix	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR Démarrage des travaux prévu à partir de décembre 2020
Garancières Route de la Gare	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR Travaux en cours (fin prévue en décembre 2020)
PONT DES BÎMES	
Mareil-sur-Mauldre Site des Bîmes	Création d'un nouveau pont d'accès à l'usine des Bîmes Projet terminé - DCE en ligne en décembre 2020

11 – Informations du Président (Décision)

Décision n°2020-81 relative à la signature d'une convention pour l'exploitation des installations de production d'eau potable de Cressay et des Mousseaux avec la société SAUR, sise 11 chemin de Bretagne 92130 Issy les Moulineaux pour une durée de 3 ans.

12 – Questions diverses

Il est demandé au délégataire de faire un diagnostic sur la canalisation rue de Saint Corentin à Rosay.

Le dossier relatif à la canalisation située en domaine privé sur Marcq est en cours d'examen.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.


Le Président
Guy PÉLISSIER



Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.